



Refacturation de la pose d'une cuisine

Par **Azalyse**, le **03/08/2019** à **08:23**

Bonjour
J'ai acheté une cuisine avec la pose (payé en totalité lors de la livraison)
J'ai été livré de celle-ci mais je dois repousser la pose car j'ai eu des problèmes avec ma chape et donc mon carreleur n'a pas pu carreler
J'ai contacté le cuisiniste pour repousser la date de pose
Il veut me refaire payer la pose (+1200€)
Quels sont mes recours
Merci bcp par avance
Cordialement

Par **MarieSete9**, le **03/08/2019** à **09:34**

Bonjour
Comme cela avait été indiqué dans une conversation similaire : étudiez les clauses de votre contrat.
On croit comprendre en effet que le "cuisiniste" organise un planning des interventions, et qu'il a des employés qui ne peuvent être payés par lui ... pour aucun travail.
Il doit figurer un délai pour modifier les dates d'intervention, peut-être l'avez-vous dépassé.
On ne peut concevoir en effet que telle clause soit absente du contrat : tous les intervenants dans le secteur du bâtiment savent que les reports sont de pratique courante.